

T1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
T1	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Communication-voies ferrées	- Ligne Limoges-Périgueux	De plein droit: 0	SNCFLI	Non	Non	

Nombre de lignes : 12

Plan de Présentation du Risque Inondation - Rivières Beaumane et Atempo.  
Approuvé par Arrêté Préfectoral du 20 mars 2012  
Le Maire,



29/06/2006

Direction Départementale de l'équipement de la  
Dordogne Service Habitat Urbanisme: Bureau  
Administratif



**Notification des servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire de la commune  
CHATEAU-L EVEQUE  
24115**

**AC1**

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Eglise de Preyssac d'Agonac	Arrêté du 28.11.2003: 28.11.2003	SDAP	Non	Non	
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Chateau	Arrêté du 27101938: 27/10/38	SDAP	Non	Non	

**AC2**

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC2	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments naturels et sites	- Ensemble formé par le lieu-dit Rivière Nord (arrêté du 15.09.1977 rectifié le 05.12.77)	Arrêté du 15091977: 15/09/77	SDAP	Non	Non	

MIS A JOUR PAR ARRÊTE MUNICIPAL du 3 juillet 2006.

Le Maire  
*Serge Saugier*

- 9 AOUT 2006

**AS1**

29/06/2006

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme: Bureau Administratif

14

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
I4	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie électrique	- Diverses lignes MT	Conventions amiables: 0	EDFPgx	Non	Non	

JS1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
JS1	CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF: Installations sportives	Installations sportives	Convention: 0	DDJS	Non	Non	

29/06/2006

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme: Bureau Administratif



## PM1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PM1	PLAN D EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES: PLAN D EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Plan prévention risque retrait-gonflement argiles	AP du 23.05.2005: 23.05.2005	DDESPE	Non	Non	

## PT2

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Station de BIRAS	Décret du 15031990: 15/03/90	DRN	Non	Non	
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Liaison hertzienne PERIGUEUX-RIBERAC : tronçon Champcevinel-Ribérac	Décret du 29101979: 29/10/79	DRN	Non	Non	

29/06/2006

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme:Bureau Administratif



## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Si votre terrain est touché par une servitude d'utilité publique (voir pièce n° 5 D2 – planche des servitudes d'utilité publique) :

**AC1 - Conservation du patrimoine culturel - monuments historiques :** servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

**AC 2 - Conservation du patrimoine culturel -**  
**-monuments naturels et sites :** servitudes de protection des sites classés ou inscrits  
**-patrimoine architectural et urbain :** servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain

**AS 1 - Conservation du patrimoine naturel - eaux :** servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

**I 3 - Utilisation de certaines ressources et équipements - énergie - gaz :** servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports et de distribution de gaz

**I 4 - Utilisation de certaines ressources et équipements - énergie - électricité**  
servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

**JS 1 - Conservation du patrimoine sportif :** terrains de sport dont le changement d'affectation est soumis à autorisation en application des dispositions de l'article 42 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984

**PT 2 - Utilisation de certaines ressources et équipements télécommunications:** servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

**T 1 - Utilisation de certaines ressources et équipements - communications - voies ferrées :** servitudes relatives aux chemins de fer

**Notification des servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire de la commune  
CHATEAU-L EVEQUE  
24115**

**AC1**

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Eglise de Preyssac d'Agonac	Arrêté du 28.11.2003: 28.11.2003	SDAP	Non	Non	
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Chateau	Arrêté du 27/10/38: 27/10/38	SDAP	Non	Non	

**AC2**

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC2	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments naturels et sites	- Ensemble formé par le lieu-dit Rivière Nord (arrêté du 15.09.1977 rectifié le 05.12.77)	Arrêté du 15/09/77: 15/09/77	SDAP	Non	Non	

**AS1**

21/05/2008

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AS1	CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL: Conservation des eaux	Forage "la Rebière des Armagnac"	AP du 03/04/2008: 03/04/2008	SIAEP	Non	Non	Périmètre de protection immédiate
AS1	CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL: Conservation des eaux	Sources du Toulon	AP du 08.04.2004: 08.04.2004	Commune	Non	Non	

13

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
13	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie-gaz	Antenne de Thiviers DN 100 mm	Décret du 15031990: 15/03/90	GDFAng	Non	Non	
13	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie-gaz	Branchement Château - l'évêque DN 100	Arrêté du 21.03.1985: 21.03.1985	GDFAngoul	Non	Non	
13	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie-gaz	Saint Antoine de Cumond (Dronne Sud) - Champcevinel DN 300	Décret du 15.03.1990: 15.03.1990	GDFAngoul	Non	Non	

21/05/2008

Direction Départementale de l'équipement de la  
Dordogne Service Habitat Urbanisme:Bureau  
Administratif

14

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
I4	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie électrique	- Diverses lignes MT	Conventions amiables: 0	EDFPgx	Non	Non	

JS1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
JS1	CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF: Installations sportives	Installations sportives	Convention: 0	DDJS	Non	Non	

21/05/2008



PM1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PM1	PLAN D EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES: PLAN D EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Plan prévention risque retrait-gonflement argiles	AP du 23.05.2005: 23.05.2005	DDESPE	Non	Non	

PT2

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Station de BIRAS	Décret du 15031990: 15/03/90	DRN	Non	Non	
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Liaison hertzienne PERIGUEUX-RIBERAC : tronçon Champcevinel-Ribérac	Décret du 29101979: 29/10/79	DRN	Non	Non	

21/05/2008

T1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
T1	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Communication-voies ferrées	- Ligne Limoges-Périgueux	De plein droit: 0	SNCFLi	Non	Non	

Nombre de lignes : 14							
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

21/05/2008

Direction Départementale de l'équipement de la  
Dordogne Service Habitat Urbanisme:Bureau  
Administratif

5/5